



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1074

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Action d'insertion sociale et professionnelle ayant comme activité support une prestation d'accompagnement à pied ou en transport en commun d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés de prestation**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Rabatel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1074**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Action d'insertion sociale et professionnelle ayant comme activité support une prestation d'accompagnement à pied ou en transport en commun d'élèves ou d'étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer les marchés de prestation**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente pour le transport des élèves et étudiants handicapés de leur domicile à leur établissement scolaire en application des articles R 213-13 à R 213-16 du code de l'éducation.

Elle mobilise, pour cette mission, 4 dispositifs différents en fonction de la demande des parents, de la situation de l'enfant, et de lieu d'études :

- accompagnateurs familiaux (paiement des abonnements transports collectifs pour l'enfant et un accompagnateur désigné par la famille),
- allocations kilométriques (paiement direct à la famille d'un forfait annuel),
- accompagnateurs départementaux/métropolitains (via 9 marchés d'insertion ; accompagnement de l'enfant par une personne en insertion recrutée par une association intermédiaire),
- véhicule adapté (via 61 marchés avec 3 transporteurs ; transport des enfants par véhicule).

Trois marchés, initialement conclus par le Département du Rhône, concourent à la mise en œuvre de ces missions :

- un marché de contrôle de la qualité. Échu en avril 2016, il sera reconduit dans le cadre d'une procédure adaptée jusqu'au 31 août 2018,
- un marché "transports véhicules" réparti géographiquement en 61 lots, portés par trois prestataires, reconductible jusqu'au 31 août 2018,
- un marché "accompagnateurs" réparti géographiquement en 6 lots métropolitains, arrivant à échéance le 4 juillet 2016.

Un avenant prévoyant l'entrée de la Métropole dans chacun de ces marchés a été passé en 2014.

Il convient aujourd'hui de relancer un marché "accompagnateurs" afin d'encadrer la prestation.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Tous les lots font l'objet de l'allotissement géographique ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus à compter de leur date de notification pour une durée ferme allant jusqu'au 31 août 2018, cette période couvrant deux années scolaires : 2016-2017 et 2017-2018.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché (euros HT)
1	Lyon, Villeurbanne	787 500
2	Bron, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage	567 500
3	Saint Priest, Vénissieux, Mions, Saint Fons, Corbas, Feyzin, Solaize	410 000
4	Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Pierre Bénite, Grigny, Vernaison, Charly, La Mulatière	405 000
5	Caluire et Caluire, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Cailloux sur Fontaine, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Montanay, Genay	270 000
6	Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Ecully, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les bains, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Limonest, Lissieu, Champagne au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poyemieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux	382 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations pour l'action d'insertion sociale et professionnelle ayant comme activité support des prestations d'accompagnement à pied ou en transport en commun d'élèves handicapés de leur domicile à leur établissement scolaire.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents, selon l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : Lyon, Villeurbanne sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois,

- lot n° 2 : Bron, Vaulx-en-Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois,

- lot n° 3 : Saint Priest, Vénissieux, Mions, Saint Fons, Corbas, Feyzin, Solaize sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois,

- lot n° 4 : Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Pierre Bénite, Grigny, Vernaison, Charly, La Mulatière sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois,

- lot n° 5 : Caluire et Caluire, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Cailloux sur Fontaine, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Montanay, Genay sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois,

- lot n° 6 : Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Ecully, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les bains, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Limonest, Lissieu, Champagne au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Quincieux sans montant minimum et maximum, pour une durée ferme de vingt-six mois.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2016 et suivants - compte 6245 - fonction 81 - opération n° 0P38O4697A

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.